



## MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

[mairie@montmelard.fr](mailto:mairie@montmelard.fr) - 03 85 50 22 16

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – MERCREDI 7 MAI 2025

Séance du 7 mai 2025, l'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de mai, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

**Présents :** FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, GELIN Lionel, VOUILLON Benoît, CHEVRIER Océane, NESME Eric, CHARNAY Julien

**Excusés :**

**Convocation :** Samedi 3 mai 2025

**Affichage :** Samedi 3 mai 2025

**Secrétaire de séance :** Christelle Martin

## ORDRE DU JOUR

---

Approbation du PV de séance du 2 avril 2025 à l'unanimité

Voirie

Bâtiment

Aire de stockage Combrenot / CFBL

Eau

Véhicules

CPI

Reprise des concessions

Cimetière

SIRTOM

Aires de jeux

Personnel communal

Solution logicielle

Questions diverses

## Voirie

---

- Point sur les travaux à prévoir sur la voirie communautaire : Pour rappel enveloppe communautaire de 31 000 € HT  
Présentation des devis société THIVENT et société BALLAND pour la portion du chemin du chien pendu : Décision de faire appel à un seul prestataire pour le site du chemin du chien pendu.  
Décision de réaliser des travaux sur le chemin des Jannauds et une portion de la route de Vauzelles
- Par ailleurs travaux supplémentaires à prévoir à Vauzelles sur le chemin qui dessert l'ancienne maison de Madame JOMAIN : pose de glissières et drains à prévoir
- Rappel des différents travaux de voirie prévus cette année avec l'intervention de l'entreprise BALLAND sur l'ensemble de la commune

- Les travaux sur l'allée à Vigousset ont été réalisés
- Stationnement église / cimetière : Présentation du devis de signal 71 d'un montant de 1854€ pour fourniture et pose de panneaux  
Il est proposé de demander un devis sans pose, et de demander un devis avec potelets amovibles sans fourreau
- Une portion Route de Vauzelles nécessite d'être élaguée

## Bâtiment

---

- Installation de la cuve récupérateur d'eau courant mai
- Brise vue sur le grillage du City Stade sur 30m : le produit proposé par CAPDIS ne correspond pas aux attentes, des canisses seront privilégiés. L'achat se fera prochainement pour une pose avant l'été.
- Planification du reliquat de travaux sur le muret du cimetière, et sur l'encadrement de la porte d'entrée de la mairie pour laquelle nous avons un devis de 422€ TTC
- Il y aura une retouche à prévoir par le DECOR DU SAINT CYR sur la peinture écaillée à l'entrée de la mairie due à l'infiltration d'eau (crépi défectueux)
- Une demande a été adressée à la société CONECT pour modifier les horaires d'éclairage public sur la partie du bourg proche du restaurant, cette décision est soumise à délibération.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 21h00 à 6h00, sauf dans le virage de la D41 où l'éclairage sera interrompu de 23h00 à 6h00.**

**DONNE tout pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la délibération**

**VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

- Une demande pour l'entretien annuel de la Chaufferie a été adressée en même temps
- Fuite cheneau CPI coté est, et fuite toit local bus avec tuiles transparentes à changer : voir avec la société DEBIEMME pour planifier une intervention

## Aire de stockage Combrenot / CFBL : Rappel devis projet / courrier cc

---

Un premier devis de l'entreprise BALLAND a été présenté à hauteur de 22 891 €, ce premier chiffrage devra être affiné.

Une demande de fond de concours a été adressée à la Communauté de communes Saint Cyr mère Boitier pour un montant maximum de 15000 €

D'autres possibilités de financement sont à l'étude

## Eau :

---

- Proposition des devis de la société SOLYD pour l'achat de 20 compteurs points d'un montant de 1250€. Plusieurs compteurs ont été défectueux sur les dernières installations réalisées nous sommes en lien avec le fournisseur pour régulariser la situation. La commande de compteurs nous permettra de renouveler le matériel défaillant sans délai et nous aurons ainsi le stock pour reprendre la campagne de renouvellement des compteurs laissés de côté depuis quelques années. Le conseil approuve le devis.
- Il est présenté à l'ensemble du Conseil un devis de la société IN'BOX d'un montant de 2 600€ HT pour l'acquisition d'un container d'une surface de 3 m<sup>2</sup>. Il pourra nous permettre de stocker du matériel à proximité de la station de traitement. Le conseil approuve le devis.
- Présentation du chiffrage de raccordement à l' eau potable des maisons sous le bois : 30 838.81€TTC  
Raccordement depuis Villars avec nécessité de servitude. Le chiffrage sera présenté aux propriétaires
- Schéma directeur : Un rdv avec la société Secundo est prévu le 19 mai pour la finalisation du SDAEP
- Canalisations à Longvernes : le gros des travaux est terminé, reste pose poteau incendie à réaliser

## Véhicules

---

- Les 2 véhicules pompiers sont passés au contrôle technique les pneus ont été changés sur le Kangoo, et les pneus seront changés sur le defender dans la semaine.
  - Entretien à venir pour le 4x4 de la commune.
  - De petites réparations ont été réalisées sur le tracteur
- Petits matériels : Il a été inscrit une somme de 2000 € au budget pour l'acquisition d'une élagueuse et d'un souffleur. Mr THOMAS Thierry est chargé de demander un devis

## CPI

---

- La visite annuelle est prévue le 20 mai en présence du SDIS afin d'évaluer notre CPI et les dispositions prises suite aux préconisations adressées après l'audit réalisé l'année dernière.

## Reprise des concessions à l'état d'abandon :

---

- La reprise de concessions doit se faire sur arrêté du maire avec une délibération du Conseil municipal acceptant de reprendre lesdites concessions.  
Il conviendra alors de planifier les travaux d'exhumation correspondants

Les tombes identifiées en état d'abandon sont les suivantes :

**Ancien cimetière : côté droit – 10 tombes**

N° Tombe	Nom de la tombe	Nom et date de décès du dernier défunt
3	LAPALUS – BAJARD	Antoine LAPALUS - 1941
4	REBOUX	
17	MATHIEU – LARDET	Etiennette LARDET femme LABROSSE - 1923
21	SAVIN – MORIN	Claude Marie SAVIN - 1978
47	GUERIN	Jean-François GUERIN - 1936
52	VAIZANT – THOMAS (Jean VEZANT)	Jean VEZANT - 1996
53	GUITTARD – DEUX	Claudine DEUX - 1914
55	MALATIER – GUILLIN	Jean GUILLIN - 1935
61	DEUX – SIVIGNON	
65	BARRAUD	Marie POYET femme BARRAUD - 1948

#### Ancien cimetière : côté gauche - 30

N° Tombe	Nom de la tombe	Nom et date de décès du dernier défunt
5	CHAMPLY	Francine CHAMPLY veuve GELIN - 1969
7	DESBOIS – MURARD	Jeanne Marie MURARD - 1959
13	DESMUR – BRIAND	Antoine BRIAND - 1960
17	MORET Claude	Louise FOURNIER veuve MORET - 1922
23	REBOUX	Jean Pierre DESBOIS - 1929
40	NUZILLET – FOURNIER	Francis FOURNIER - 1957
41	LAPALUS – LAROCHE	Claudine LAROCHE - 1931
42	LAROCHE – JOLY	E. JOLY veuve LAROCHE - 1935
44	NUZILLET – GRIZARD	Marie Pauline NUZILLET épouse BACOT - 1994
56	ALLOIN – JANIAUD	Marie JANIAUD épouse ALLOIN - 1935
60	PROST – COLIN	Pierre Marie PROST - 1934
61	VOUILLON – THERVILLE	Marie Françoise THERVILLE ép. VOUILLON - 1945
65	MORIN – CHATAIGNIER	Joséphine CHATAIGNIER ép. MORIN - 1938
72	GILLES – COMBIER	Marie COMBIER veuve Jean Marie GILLES
73	CLAIR	Jeanne PETIT née CLAIR – 1950
80	BAILLY – BALLIGAND	
81	DUSSAUGE	François DUSSAUGE - 1951
87	LAPALUS – VOUILLON	VOUILLON Veuve LAPALUS - 1968
87 bis	FARGERÉ	Jean-Claude FARGERÉ - 1941
99	GENETE – CHEMARIN	Léonie LABROSSE épouse GENETE - 1960
101	NUZILLET	Eugénie ROLLET veuve NUZILLET - 1960
103	BACOT – THERVILLE	Marie BACOT épouse THERVILLE - 1977
112	JANDOT – THOMAS	Marie THOMAS - 1950
122	SIVIGNON	Louise VILLECOURT veuve SIVIGNON - 1967
125	TRONCY – LARGE	J.M. LARGE femme TRONCY - 1963
150	PHILIBERT	Marius et Emma PHILIBERT - 1963
170	GOYARD	Marie GOYARD épouse DURIX - 1936
172	DELSIGNOR	Jean DELSIGNOR - 1959
177	MUSTUPHA	Madani MUSTUPHA - 1976
178	FOUGERAS Pierre	Pierre FOUGERAS - 1981

Considérant que l'état d'abandon dans lesquelles se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal, que ses concessions sont toutes

perpétuelles de plus de trente ans, et qu'aucune inhumation n'a eu lieu sur l'une d'elles depuis 10 ans.

Considérant qu'une somme de 20 000 € a été votée au budget pour réaliser les opérations d'exhumation liées aux reprises de concessions.

Mme le Maire propose au conseil municipal de procéder à la reprise des concessions répertoriées sur cette présente délibération. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens. Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur les concessions en objet qui n'auront pas été repris par les ayants droit dans un délai de 30 jours après la publication de l'arrêté seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire du cimetière communal conformément aux prescriptions de l'article R 2223- 6 du code général des collectivités territoriales.

Ou

à leur incinération au crématorium conformément à l'article L 2223 – 4 et au dépôt des cendres dans l'ossuaire ou dans le columbarium ou à la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir conformément à l'article R 2223 – 6 du code général des collectivités territoriales.

Les noms des personnes exhumées des concessions reprises et réinhumées dans l'ossuaire ou incinérées seront consignés sur le registre tenu par le gestionnaire du cimetière. Ils pourront être gravés sur un dispositif établi au-dessus du lieu de ré inhumation.

Après l'accomplissement de ces différentes opérations les concessions dont la reprise est prononcée pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

**Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,**

**DECIDE de la reprise de l'ensemble des concessions identifiées par la présente délibération,**

**DONNE tout pouvoir au Maire pour signer toute pièce et acte utiles à la réalisation des reprises de concessions et à la remise en état des tombes.**

- Deux familles ont demandé à abandonner leur concession familiale, or les concessions en question ne sont pas dans les procédures de reprise de concession à l'état d'abandon. Après avoir confirmé les éléments juridiques avec le service funéraire de la préfecture et l'association des maires de Saône et Loire il s'avère que nous ne pourrions reprendre ces concessions que dans le cadre d'une prochaine procédure de reprise de concession à l'état d'abandon.

## SIRTOM – Placettes : planification des travaux

Rappel : le SIRTOM nous a alerté sur une liste d'emplacements de poubelles qui doivent être remis aux normes.

Eric NESME, chargé du dossier, a répertorié toutes celles qui nécessitent une intervention. L'emplacement route de Millade, route d'Ozolles à Charnay, route du Monument au TRONCHAT, route du Monument à Vigoussot, route de Saint Cyr au lotissement PIERRANON, les Bruyères, les JANNAUDS et le Chien Pendu, soit au total 8 terrassements à prévoir et l'implantation de 49 piquets et 50 mètres linéaires de barricades.

L'entreprise BALLAND a établi un devis de 600 € HT pour l'aménagement d'une placette de poubelle. Le coût du terrassement pour l'aménagement des 8 emplacements répertoriés s'élèverait donc à 4 800 € HT.

Il convient également de calculer le prix des 49 piquets et des 50 mètres linéaires de barricades.

La somme de 7000 € a été inscrite au budget 2025.

Le ramassage des containers d'ordures ménagères se fera une semaine sur deux à partir du mois de Juillet ce qui interroge le conseil vu la période estivale occasionnant une hausse du volume des déchets ménagers.

Les positionnements des placettes seront vérifiés au cadastre, il conviendra de faire les demandes d'autorisation si besoin.

Signalement de poubelles qui débordent ou containers cassés avec photos à l'appui.

## Aires de Jeux

---

- Passage ce jour de la société PROLUDIC pour visite sur site (Saint Cyr et le clos). Dépôt de catalogues avec tarifs. Réunion de la commission pour une demande de devis rapidement. Pour mémoire : l'aide financière de la DETR pourrait être à hauteur de 35 % de la dépense.
- Sur St Cyr : les tables et bancs sont à resuivre. Une corvée pourrait être organisée prochainement.

## Personnel communal

---

- Emilie NESME a repris son poste ce lundi 5 mai et Guillaume DESPERRIER doit reprendre Le lundi 12 mai. La commune a pu remplacer son personnel communal pendant ces 2 périodes d'arrêt maladie. Madame le Maire demande à Monsieur THOMAS et Monsieur CHORIER de lister les travaux les plus urgents pour la reprise de Monsieur DESPERRIER. Entre autres nettoyer le local pour accueillir la brocante, fauchage à réaliser ...

## Solution logicielle

---

- Un webinar proposé par Berger Levreau notre prestataire actuel en logiciel comptable et facturation en SaaS (=en connexion internet) nous a été proposé. Le webinar nous présentait la solution WEMAGNUS : solution logicielle qui satisferait à nos besoins en termes de tenue de comptabilité, de facturation, d'assistant de travail, de tenue de l'état civil, de la gestion du cimetière, de l'organisation des élections. Cependant la solution proposée par le service commercial est encore en stade d'élaboration et toutes les prestations ne sont pas encore prêtes à la commercialisation. Aussi nous nous interrogeons sur leur capacité à terminer l'élaboration des logiciels et sur les délais. Dans le même temps, nous souhaitons nous renseigner sur la possibilité de muter vers un autre logiciel COSOLUS ou JVS utilisé par d'autres mairies de la communauté de communes. Il conviendra de voir les possibilités techniques et le coût.

## Questions diverses

---

- Possible dédite pour locataire appartement au-dessus de l'école
- Retour de Christelle Martin sur la dernière assemblée générale de l'Office du tourisme avec élection du nouveau président Mr Jérôme BEQUIN et Mme Nelly BONNETAIN au poste de trésorière.
- Réunion de la Commission scolaire le 12 mai avec demande des enseignants sur une réflexion pour de nouveaux horaires méridiens pour l'école de Dompierre. Les cycles classes bleues sont reconduits cette année avec un reliquat de séances non réalisées l'année dernière. Les subventions devraient être reconduites pour un montant entre 1000 et 1500 € avec en dépense des devis de 780€ et 1040€ pour le transport et de 720 € et 960€ pour les entrées piscines.
- Cérémonie du 8 mai : le vin d'honneur sera organisé à la salle avec Les Florales
- Brocante du 18 mai : Un arrêté de circulation en sens unique a été pris. Le CPI ouvrira ses portes à cette occasion
- Pour rappel :
  - Marche du Rotary le 25 mai
  - Passage du rallye des dames de cœur du 29/5 au 1<sup>er</sup> juin
  - Passage du circuit de Saône et Loire le samedi 10 mai sur la D41 en direction de Vicelaire
  - Passage du Rallye clunyois le jeudi 29/05 Départementale sur Vicelaire
- Invitation THIVENT proposée pour visiter les carrières
- Demande d'autorisation pour séance d'essai rallye
- Foret sciage : point sur l'avancée du chantier

La séance fut levée à 22h58.

Christelle MARTIN,  
Secrétaire de séance



Laure FLEURY,  
Maire



